

Demande de diplôme d'hygiène sociale SVH sur la base d'un diplôme obtenu à l'étranger

Attention : Cette demande ne peut être soumise que si votre diplôme obtenu à l'étranger a déjà été examiné et approuvé par SVH et que vous avez reçu votre message indiquant que vous êtes éligible à ce diplôme d'hygiène sociale SVH. Votre diplôme, décroché à l'étranger, n'a pas encore été examiné, cliquez alors [ici](#) pour plus d'informations.

Pour demander un diplôme d'hygiène sociale SVH et faire effectuer des recherches à ce sujet, nous vous facturons des frais. Les frais s'élèvent à 250 €.

Cette demande est strictement personnelle : vous ne pouvez faire une demande que pour vous-même. Si vous êtes éligible à un diplôme d'hygiène sociale SVH et, par conséquent, vous êtes aussi éligible à l'inscription au registre d'hygiène sociale, vous recevrez le diplôme, la preuve écrite de cette inscription, et la déclaration de connaissance et de compréhension en matière d'hygiène sociale au plus tard quatre semaines après la soumission de votre candidature via le site web.

Vous pouvez annuler votre commande sans frais jusqu'à 14 jours après la commande, à moins que la demande n'ait déjà été traitée et que le service ait donc déjà été fourni. Après 14 jours, la commande est définitive et vous ne pourrez plus demander le remboursement du montant payé.